



MAIRIE DE MENETROL

**MAIRIE DE MENETROL****63200 MENETROL**

TEL : 04.73.33.43.43

FAX : 04.73.64.05.23


**WWW.MENETROL.FR**

# AMENAGEMENT D'UNE CLOISON DE SEPARATION

## CAHIER DES CHARGES

### MODIFICATION DOCUMENT

DATE	Rév.	NATURE DES MODIFICATIONS	N° PARAGRAPHES MODIFIES	AUTEUR
04/10/11		Création du document		
29/11/11		Modification du document	Annexe plan	

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérifié le :	Par :	1/7

## Article 1 - Objet

### 1.1 Description sommaire et présentation de l'opération

La commune de Ménérol souhaiterait créer une cloison séparative équipée d'une porte dans le but de diminuer les nuisances sonores

### 1.2 Lieux de l'opération

Salle polyvalente, rue des Anciens Combattants 63200 MENETROL

## Article 2 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est la MAIRIE DE MENETROL, représentée par Madame le MAIRE.  
Autres personnes responsables de l'opération

Nom Prénom	Fonction liée au Projet	Mail	Tél.
LEVADOUX Jean-Jacques	Elu en charge des Bâtiments		
DUMOULIN Anthony	Responsable Services Techniques	servicestechniques.menetrol@orange.fr	04.73.33.43.47 06.80.88.19.40
Mairie de Ménérol	Administratif - Information technique	mairie.menetrol@wanadoo.fr	04.73.33.43.43

## Article 3 - Les candidats

### 3.1 - Obligations des candidats

#### Visite du chantier avant remise de l'offre

### 3.2-Mesures d'ordre social

Le prestataire devra présenter toutes les mesures nécessaires qu'il compte mettre en œuvre en matière de :

- Protection des personnes
- Protection des biens
- Organisation du temps de travail

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs


Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

### 3.4 - Charte environnementale

Très soucieux de limiter ses impacts sur l'environnement, le maître d'ouvrage souhaite rappeler aux soumissionnaires que les prescriptions détaillées ci-après en termes d'environnement sont souhaitées.

Les soumissionnaires sont fortement invités à tendre vers une prestation la plus écologique possible.

- Le titulaire devra fournir la liste des matériaux proposés pour l'exécution des prestations.
- Cette liste accompagnée d'une notice technique précisera notamment la provenance et l'origine de ces matériaux.

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfifié le :	Par :	2/7

- Le titulaire devra reprendre tout l'emballage extérieur de ses nettoyants et en assurer l'élimination ou la réutilisation de l'emballage, ou attester de sa participation à un système de collecte et de recyclage reconnu officiellement.
- Le titulaire devra s'assurer que son personnel respecte les consignes de tri des déchets réalisé dans les locaux en vue de leur recyclage.

L'entreprise titulaire adoptera une démarche environnementale (économie des ressources et réduction des impacts environnementaux) en cours du marché sur :

- La gestion des déchets et le recyclage des conteneurs,
- La réduction des nuisances sonores, visuelles et environnementales,
- L'utilisation de produits écologiques répondant aux exigences de l'écolabel NF-Environnement et/ou l'éco-label européen ou équivalentes, et l'élimination de tous les produits de type CMR (cancérogène)

### 3.5 - Forme juridique de l'attributaire

Après attribution du marché,

## Article 4 - Organisation générale de la consultation

Suite à l'avis d'appel public à candidature, un dossier composé du présent règlement et du programme de l'opération est adressé à tous les candidats. Cette consultation est ouverte à tous les candidats

### 4.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à la signature du devis, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

A titre indicatif, les travaux débuteront vers mars 2011

### 4.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 5 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est transmis systématiquement sous forme numérique.

Mais il est également disponible gratuitement, à l'adresse électronique suivante :

<http://www.menetrol.fr>

## Article 6 - Programme et Définition des Besoins

Opération consiste à créer une cloison séparative entre le foyer où se déroule des réunions et la grande salle où se déroulent des manifestations sportives, afin que les 2 activités puissent cohabiter. Le but étant la diminution des nuisances sonores.


### 6.1- Les besoins généraux (voir plan en annexe) :

Création d'une cloison vitrée (hauteur à définir) de 10.40m de longueur et de 4.10m de hauteur sous plafond

Mise en place d'une double porte devant l'escalier

Matériaux : aluminium ou bois

Finition gris ou vernis (couleur identique salle polyvalente)

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérfié le :	Par :	3/7

**6.2- Les besoins particuliers :**

Partie pleine épaisseur environ 12mm  
 Partie vitrée en simple vitrage clair feuilletée 33/2  
 Isolation phonique : si besoin  
 Respecter l'architecture de la salle polyvalente

Variante acceptée

**Article 7 - Missions de la maîtrise d'œuvre****Article 8 - Liste des documents fournis aux candidats**

Plan en annexe

**Article 9 - Documents à remettre par les candidats**

Offre  
 Plans  
 Acte d'engagement  
 Cahier des charges daté et signé

**Article 10 - Conditions d'envoi ou de remise des Offres**

**Le retour de l'offre est attendu au plus tard avant le**  
**Le mercredi 29 février 2012 à 17h00**

**Article 11 – Décomposition de prix**

Le prestataire, maître d'œuvre ou équipe d'ingénierie devra compléter le document « Bordereau des prix » en annexe, avec répartition et ventilation des rémunérations. Il ne pourra après signature du marché, faire état d'erreurs, d'ambiguïtés ou d'omissions concernant les pièces écrites modifiant en quoi que ce soit son prix.

Par conséquent, après signature du marché, le prestataire, maître d'œuvre ou équipe d'ingénierie ne pourra se retourner, de quelque manière que ce soit, contre le Maître d'Ouvrage.


**Article 12 – Condition de paiement**

Le mode de règlement retenu par le maître d'ouvrage est le virement administratif. Les paiements seront effectués dans les conditions réglementaires en vigueur. Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours, à compter de la réception par le maître d'ouvrage de la demande d'acompte du titulaire.

**Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérifié le :	Par :	4/7


**Article 13 - Critères d'évaluations des prestations**

L'évaluation des prestations sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 70 V du Code des marchés publics. Le classement proposé sera fondé sur les critères suivants énoncés par ordre prioritaire :

- 1- Compétence et proposition de montage de l'équipe 40%
- 2- Compatibilité de l'offre avec le programme 20%
- 3- Approche environnementale du projet 20%
- 4- Qualité de l'approche économique 20%


Date

Signature et cachet

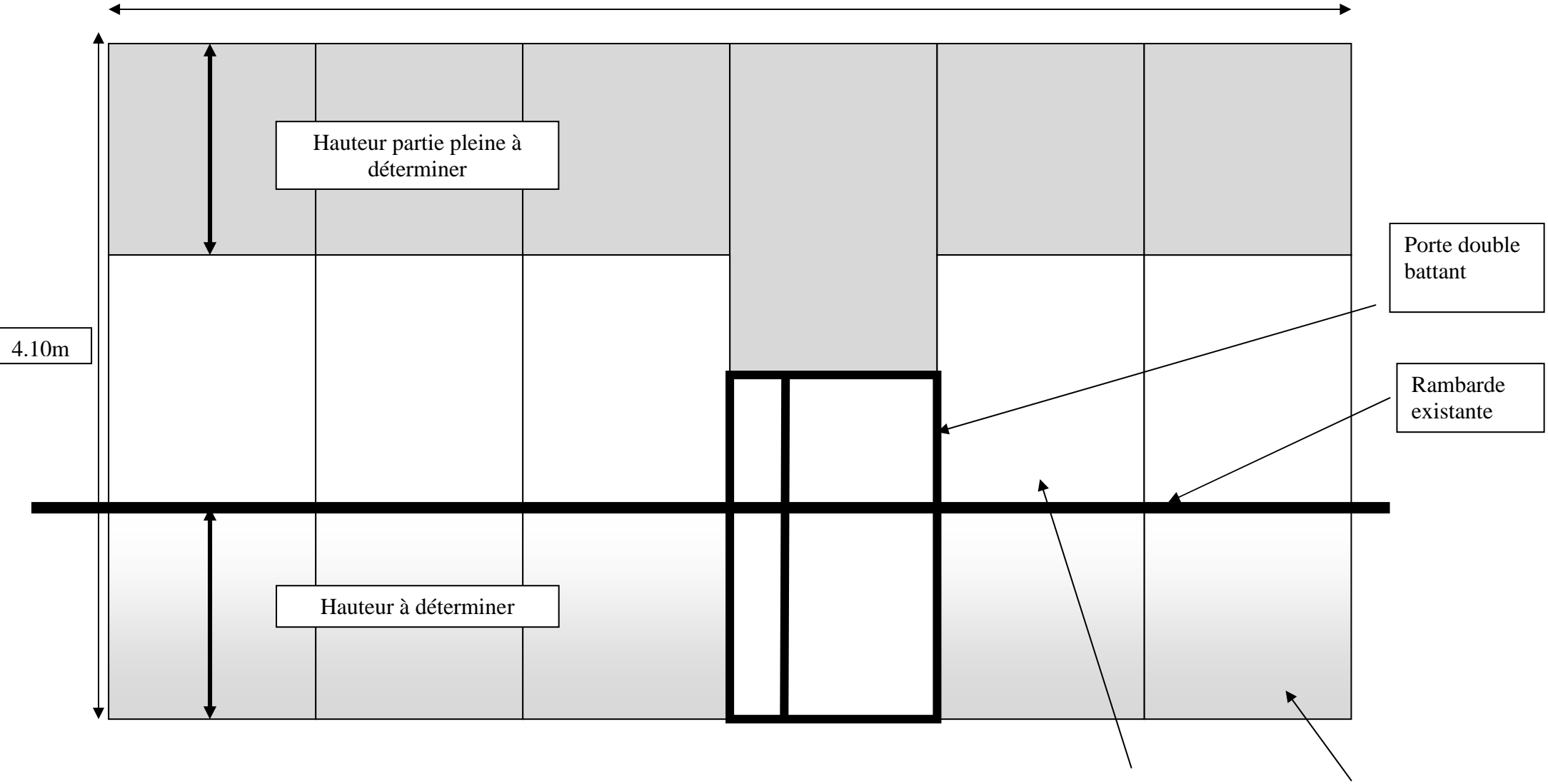
SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérifié le :	Par :	5/7


# ANNEXE

## Plan non contractuel

SERVICES TECHNIQUES	 MAIRIE DE MENETROL				
		Rev.	A	Crée le : 04/10/11	Par :
CAHIER DES CHARGES				Modifié le :	Par :
				Vérfifié le :	Par :
					6/7

10.40m



SERVICES TECHNIQUES				Crée le : 04/10/11	Par :	
		Rev.	A	Modifié le :	Par :	
CAHIER DES CHARGES	MAIRIE DE MENETROL			Vérifié le :	Par :	7/7

Partie vitrée

Partie pleine  
**Variante : partie  
entièrement vitrée**